

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 21 JANVIER 2021
COMPTE RENDU

Date de convocation: 15/01/2021

Date d'affichage : 26/01/2021

Conseillers en exercice : 11

Présents: 11 Votants: 11

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Stéphane FOUCHER, Maire.

Etaient présents : MMES Sonia FOURMOND, Maud COIGNARD, Fanny BAGUELIN, Aurélie LEROY, Jessica HINEKY et Mrs Stéphane FOUCHER, Dominique LAVOUÉ, Mickael BAUDOUIN, Martial DZIURDA, Gilles CARTIER et Vincent HOUDU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Mme Sonia FOURMOND a été nommée secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil assistait également à la présente séance.

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 paragraphe 1 et 3, en raison de l'épidémie COVID19, La réunion du conseil municipal a eu lieu à la salle des fêtes de Cossé-en-Champagne, située chemin de la Ragottière et non pas à la mairie de Cossé en Champagne jugée trop petite.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 3 décembre 2020 à l'unanimité

2. Travaux d'aménagement du bourg – Sécurité routière

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'après avoir pris connaissance des tarifs des différentes options choisies pour faire ralentir la circulation, aucune d'entre-elles ne rentrent dans le budget de la commune.

En conséquence, il propose une solution efficace et à moindre coût, laquelle serait de créer à la place des ralentisseurs, d'autres emplacements de stationnements délimités par des marquages au sol et des jardinières munies de panneaux réfléchissants.

Dominique Lavoué propose à titre expérimental, d'utiliser des buses en béton à peindre.

Il est proposé également de réduire la chaussée, à l'aide de ces jardinières, pour y créer une piste cyclable et pédestre.

Une commission se déplacera sur les lieux pour finaliser ce dossier après avoir interrogé le Département de la Mayenne.

3. Programmation des travaux de voirie;

Monsieur le maire présente le bilan de la commission voirie réunie le 16 janvier 2021 :

Voirie communale

Margerie :	Fossés et rechargement bas-côté- A chiffrer
Les Crésantières :	Balayage par Philippe
Les Pivronnières :	Enduit bi-couche – 1025 m ² - Estimation 2020 : 2 367.75 €
Les Helberdières :	PATA sur 100 m ² - Estimation 2020 : 270 €
Les Bourgeries :	Bi-couche pour 2000 m ² - Estimation 4 620 €
La Bésiguère :	Bi-couche 900 m ² - Estimation : 8 165 €
La Veillonnière :	2023
La Novale :	PATA 100 M ² 270 € au niveau des Minerais.

Centre-bourg :

Rue des Ecoles : 100 m² de PATA devant Agrial

Chemin des Demoiselles : 100 m² de PATA

Route de Bannes : proposition : Encaisser les bernés au niveau de chez Mme Chatelus.

Le conseil décide la programmation suivante pour l'exercice 2021 :

- ✓ La Bésiguère : Bi-couche 35900 m² - Estimation : 8 165 € et débernage
- ✓ Les Pivronnières : Enduit bi-couche – 1025 m² - Estimation 2020 : 2 367.75 €
- ✓ Margerie : Fossés et rechargement bas-côté- A chiffrer
- ✓ Route de Bannes : Encaisser la berne au niveau de chez Mme Chatelus avec un camion de 6 m³ de pierres
- ✓ Différents PATA
- ✓ Gravillonnage des stationnement au niveau du 1 rue du Soleil Levant (sur l'ancien massif de fleurs)

4. Proposition d'adhérer au groupement de commande de la CCPMG pour les travaux de voirie ;

Le Conseil donne son accord pour adhérer au groupement de commande pour les travaux de voirie avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

5. Délibération pour approuver le rapport CLECT 2004-2024

Le Conseil, après lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de 2004 à 2020 dressé par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, approuve ledit rapport.

6. Adhésion au Portail famille ;

Monsieur le Maire informe le conseil :

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez met à la disposition des collectivités de son territoire un logiciel permettant aux familles d'inscrire leurs enfants à toutes les activités proposées sur le territoire de la com-com :

- Accueil périscolaire et cantine pour ce qui nous concerne directement
- Accueil de loisirs à Ballée-Val du Maine
- Activités des jeunes organisées par la CCPMG
- Etc...

Le personnel dispose d'une tablette pour prendre connaissance des inscriptions et pointer les présences.

Le logiciel, matériel, suivi du portail, les formations sont pris en charge intégralement par la communauté de communes

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, donne son accord pour adhérer au Portail Famille.

7. Contrats d'assurances –

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat d'assurance avec GROUPAMA pour assurer les élus et agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel. Le prix est de 351 € pour moins de 5000 km.

8. Programmation des réunions des commissions communales ;

- ✓ Commission des bâtiments programmée vendredi 29 janvier
- ✓ Commission des espaces verts programmée samedi 30 janvier

9. Renouvellement du contrat avec SEGILOG, prestataire informatique ;

Considérant que la commune travaille avec le prestataire informatique SEGILOG depuis de nombreuses années ;

Considérant que ce prestataire informatique donne entière satisfaction,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour renouveler le contrat pour une période de trois ans à compter de l'exercice 2021 avec la société SEGILOG pour le prix de 1730 €/an;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

10. Proposition de remise de médailles de la Famille Française et du Travail ;

Le conseil autorise Monsieur le Maire à engager une procédure de remise de médailles de la famille française et du travail.

La remise des décorations pourrait avoir lieu à l'occasion des vœux du maire de l'année 2022.

11. Syndicat Bassin Mayenne Sarthe – Désignation d'un élu.

Le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe « SBeMS », créé depuis le 1^{er} janvier 2019 a la compétence en matière de GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les territoires des bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière et du Rau de Parcé.

Pour rappel, cinq membres adhèrent à cette structure à savoir la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez, la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, la Communauté de Communes des Coëvrons, la Communauté de Communes de Loué-Brulon-Noyen et la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Suite à la réunion du Comité Syndical du 2 septembre dernier, un nouveau bureau a été élu, et 4 commissions territoriales sur notre territoire de compétence ont été mis en place, elles sont présidées par un membre du bureau du SBeMS :

- Commission ERVE : Adélaïde DEJARDIN
- **Commission Vaige : Franck LEGEAY**
- Commission Erve aval /Treulon + Bouchardière : Alain BARILLER
- Commission Taude / Baraize + Voutonne / Rau de Parcé : Thierry HOMET

Ces instances non délibérantes, ont pour rôle de créer un lieu d'échange afin de faire remonter les besoins de terrains, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec le thème.

Elles seront composées d'un élu par communes concernées par le bassin versant couvert par la commission, pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin.

Désignation d'un élu : Maud Coignard et/ou Dominique Lavoué, en fonction des jours et heures des réunions

12. Questions et informations diverses.

Pour info : Déploiement Fibre Optique : Cossé-en-Champagne : Déployés 39 – Cibles 180

Prochaine séance : jeudi 4 février 2021 à 20h00 - La séance s'est terminée à 22h50.